

Cahier des charges du Comité des Affaires Socioculturelles

- Version du 20 novembre 2017 -

Comité des affaires socioculturelles - Responsables sport et culture (2 personnes):

- Elles organisent les évènements culturels et sportifs tout au long de l'année de manière autonome.
- Elles communiquent avec les volées concernant les informations des évènements et leur promotion.
- Elles tiennent informée la responsable des affaires socioculturelles de l'organisation générale de leurs évènements.
- Elles participent à la création des affiches pour la promotion des différents évènements avec tout le comité.
- Le choix des dates des évènements doit se faire avec la responsable des affaires socioculturelles.
- Elles occupent chacune un rôle de responsable dans l'organisation de l'Apéro de Noël.

Comité des affaires socioculturelles - Responsable communication:

- Elle communique avec les volées concernant la promotion des évènements - exceptés ceux gérés par les responsables sport et culture - via email et/ou les réseaux sociaux.
- Elle participe à la création des affiches pour la promotion des différents évènements avec tout le comité.
- Elle occupe un rôle de responsable dans l'organisation de l'Apéro de Noël.